

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Conseil régional a autorisé le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional lors de la réunion la plus proche.

Aussi, le Président du Conseil régional nous informe que depuis la session des 14 et 15 décembre 2017, il a été procédé aux transferts de crédits suivants :

- au sein de la section d'investissement pour 10 400 000 € ;
- au sein de la section de fonctionnement pour 855 850,20 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette communication, qui recouvre des opérations d'un montant inhabituel, tout en respectant les limites autorisées. Il est dommage qu'aucun éclairage ne soit fourni sur les causes de ces transferts.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Se sont abstenus : 4

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité